

NON à une initiative qui prive la population de médicaments et de soins de qualité !

Que propose l'initiative?



- ▶ Interdire toute expérimentation sur les animaux et sur les humains.
- ▶ Interdire le commerce, l'importation et l'exportation de produits développés à l'aide de telles expérimentations – même si aucune alternative existe.

La population serait privée de médicaments et thérapies !

Les chercheurs, les hautes écoles et les hôpitaux universitaires tirent la sonnette d'alarme :

la recherche sur les animaux – essentiellement, des souris et des rats, ainsi que les tests sur des êtres humains consentants sont indispensables au développement de la plupart des médicaments. C'est le seul moyen d'en garantir la sécurité avant leur commercialisation. Les méthodes alternatives ne suffisent pas.

L'importation de médicaments ayant fait l'objet d'expérimentation animale et humaine serait, elle aussi, interdite. La population suisse serait donc privée de la majorité des médicaments et thérapies !

Les médicaments destinés à soigner les animaux de compagnie et d'élevage seraient, eux aussi, interdits.

Le droit suisse est déjà l'un des plus sévères au monde

- ✓ La recherche sur l'animal et sur l'homme n'est autorisée aujourd'hui en Suisse que s'il n'existe aucune alternative.
- ✓ La dignité de tout être vivant (y compris les plantes) est ancrée dans notre Constitution (art. 120 al.2). C'est unique au monde !
- ✓ La réglementation a été renforcée ces dernières années (voir au dos).
- ✓ Toute expérimentation doit être approuvée préalablement par les autorités. Et nécessite une formation qualifiante et continue.
- ✓ Les offices vétérinaires cantonaux surveillent, de manière stricte, les laboratoires.

3 RAISONS DE VOTER NON !

SENSIBLE BAISSÉ DE LA QUALITÉ DES SOINS

Les Suisses seraient privés des futurs médicaments et traitements. Et, à un certain moment, aussi de ceux autorisés aujourd'hui, car ils font régulièrement l'objet d'expérimentations.

L'initiative provoquerait un système de santé à deux vitesses : celles et ceux qui peuvent se le permettre iront se faire soigner à l'étranger. Et vraisemblablement, un marché noir des médicaments, non contrôlés et donc potentiellement dangereux, se développerait dans notre pays.

AFFAIBLISSEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La Suisse serait le seul pays au monde à interdire l'expérimentation animale et humaine. Or, elle seule permet de garantir la sécurité des médicaments et des thérapies.

Les hautes écoles et les hôpitaux universitaires réalisent 60% de ces recherches. Ils perdraient très rapidement en attractivité et en savoir-faire. Il en irait de même pour l'industrie alimentaire, la chimie, la pharma et l'agriculture.

ANIMAUX PRIVÉS DE MÉDICAMENTS

Les animaux de compagnie et d'élevage seraient également privés de médicaments et thérapies.

Eux aussi sont développés grâce à l'expérimentation animale.

Le bien-être des animaux ne serait paradoxalement plus garanti pour une autre raison : les expériences seraient réalisées dans des pays où les lois et les contrôles sont bien moins stricts qu'en Suisse.

NON à une initiative qui prive la population de médicaments et de soins de qualité !

Les méthodes alternatives sont complémentaires, mais ne suffisent pas

Depuis 30 ans déjà, la Suisse se base sur **les principes internationaux dits des 3R** :

- remplacer autant que possible les expériences sur les animaux ;
- réduire leur nombre par expérience ;
- réduire au minimum les douleurs et le stress des animaux.

Les méthodes alternatives sont :

- la modélisation informatique (in silico) ;
- la culture cellulaire (in vitro)

Elles complètent les expériences sur les animaux et permettent d'en réduire le nombre. Dans l'état actuel de la science et de la technique, elles ne peuvent toutefois pas les remplacer complètement. L'expérimentation animale (in vivo) reste indispensable, lorsque l'organisme doit être considéré dans son ensemble et avec toute sa complexité.

Expérimentation animale déjà sous haute surveillance

La loi fédérale sur l'expérimentation animale est, à juste titre, sévère :

- **En Suisse, les chercheurs sont tenus de réduire au minimum le nombre d'expériences sur des animaux** et d'utiliser systématiquement des méthodes alternatives lorsque cela est possible.
- **Chaque expérience et hébergement d'animaux est soumise à autorisation.** Les chercheurs doivent expliquer le bénéfice escompté de l'expérience et le degré prévisible de la contrainte imposée aux animaux. La demande est examinée par une commission cantonale compétente, où sont représentées les organisations de protection des animaux. La commission adresse une recommandation à l'office vétérinaire cantonal, qui délivre ou pas l'autorisation.
- Des conditions de vie adaptées à l'espèce sont exigées, de même que des soins constants et professionnels.
- Un délégué à la protection des animaux et l'office vétérinaire compétent effectuent régulièrement des contrôles inopinés dans les laboratoires.

-70% 

Les expérimentations sur des animaux ont baissé de plus de 70% depuis les années '80.

Recherche sur l'être humain nécessaire et bien cadrée

L'initiative interdirait toute expérimentation sur l'être humain, dans tous les domaines : médecine, biologie, psychologie, sociologie, sciences du sport. Cela n'est pas dans l'intérêt de la population, car elle est le moyen le plus sûr de développer et d'améliorer les solutions thérapeutiques. **Elle est source d'espoir pour de nombreux patients qui souffrent de maladies graves** (ex. : cancers, maladies neurodégénératives, etc.).

La loi fédérale sur la recherche sur l'être humain (2014) est placée sous la responsabilité des commissions cantonales d'éthique, de l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) et de l'Office fédéral de la santé publique.

Les médicaments et thérapies contre les cancers, les maladies cardio-vasculaires, la leucémie et les transplantations d'organes n'existeraient pas sans expérimentation animale et sans tests sur des personnes volontaires.

ILS VOUS RECOMMANDENT DE VOTER NON LE 13 FÉVRIER 2022

- Le Conseil fédéral
- Tous les partis politiques au Parlement
- Les milieux académiques et scientifiques
- La Société des vétérinaires suisses
- La Fédération suisse des médecins
- Les milieux économiques